

LE LIBERTAIRE

ORGANE DE LA FEDERATION ANARCHISTE

cinquante-sixième année. — N° 285

VENDREDI 19 OCTOBRE 1951

LE NUMERO :

20 francs

Fondé en 1895 par Louise MICHEL et Sébastien FAURE

« INTERNATIONALE ANARCHISTE »

DE GAULLE
ou DUCLOS
profiteront-ils

de la

Le commerçant, ENNEMI PUBLIC N° 1?

La suite des articles parus dans le *Libertaire* au sujet des commerçants, bon nombre de ces derniers se sont émus des attaques dont ils étaient l'objet de notre parti. Ils s'étonnent de ce qu'ils appellent un parti pris, nous reprochant de généraliser, de ne pas faire de distinction entre les « gros » et les « petits », entre les « mercantis » et les « honnêtes » commerçants.

Pour ce qui est du parti pris, faisons remarquer, en passant, que les commerçants ne sont pas la seule catégorie sociale que nous combattions. L'Etat, en ce qui concerne la vie chère, la police, l'armée, la magistrature, tous les politiciens, font également l'objet de nos attaques. Si donc, aujourd'hui, nous nous penchons particulièrement sur les commerçants ce n'est ni par parti pris, ni par démagogie, ni sans raisons profondes. C'est en examinant les causes de notre asservissement que nous avons discerné la place de choix que détenaient les commerçants et que nous avons entrepris notre campagne.

L'Etat, en la personne de René Mayer, vient de se féliciter d'avoir fixé un « minimum vital garanti » médiocre, d'avoir décreté des hausses de prix assurant aux commerçants et aux industriels « une juste rémunération de leur activité ». Des produits de première nécessité sont frappés par la nouvelle majoration : la vie devient de plus en plus difficile. Rendons à Mayer ce qui lui revient de droit, mais méconnaîtrons-nous pour autant le rôle des commerçants dans le mécanisme social, producteur de misère ?

Riches ou pauvres, honnêtes ou malhonnêtes, les commerçants ont un même rôle. Nous dirons mieux, les plus riches nous coûtent moins cher, car ils ont acquis la possibilité d'abaisser dans une certaine mesure leurs prix de revient, ceci dit sans les absoudre.

Le corps des commerçants est propriétaire du système distributif. Il distribue, il y est bien obligé, mais mal, et à sa manière, pour lui d'abord. Dans sa naïve prétention de propriétaire ne cherchant que le profit, il ne soupçonne nullement le rôle véritable qui lui est imparé. Placé dans une communauté d'hommes qui lui assure sa sécurité et l'assouvissement de ses besoins, il oublie la reciprocité. Le commerçant est un bourgeois mesquin.

Le commerçant a deux morales bien cloisonnées : « La moral courante », celle qu'il exige de ses semblables, même de sa progéniture, et celle dont il se sert dans sa boutique.

Il interdit le vol et est impitoyable pour l'employé « indiscipliné », mais en matière de commerce il recommandera la majoration si faire se peut. Il n'accepte pas le mensonge de qui lui ment, mais ses boniments commerciaux ne sont qu'un long tissu de mensonges. L'hypocrisie est une qualité éminemment commerciale. N'étant en général pas chiche.

Louis BLANCHARD.
(Suite page 2, col. 2.)

L'Eglise et la Guerre

L'INTERNATIONALE DE L'OBSCURANTISME

L'ETUDE des causes de guerres nous amène à les considérer sous un triple aspect : moral, économique et politique.

La difficulté, c'est que chacune de ces causes se montre successivement ou simultanément sous chacun de ces trois jours. Et cela crée un caractère arbitraire à toutes classifications faites en ce domaine.

Le clergé est typique à ce point de

FACTEUR MORAL

Les religions (et les clercs qui en sont les guides et les porte-parole) constituent indéniablement une puissance dans ce monde. Leurs chaires couvrent la surface du globe et leurs prédictaires ont l'audience d'une notable proportion des vivants. Que prêchent les églises ? Et particulièrement en matière pacifiste ?

Certes, elles se font les champions de la paix (d'une paix aussi vague que possible) dans la gratuité de leurs prêches. Mais de quelles applications pratiques sont suivies ces prétentions de foi ?

Quel clergé a prôné la désertion des armées ? Ou au contraire pris position sur l'attitude des objecteurs de conscience ? Que ? Quel clergé a condamné, sans distinction de frontières, les combattants de toutes les nations ? Nous reviendrons tout à l'heure au motif de leur silence sur ce point. Hors la question proprement dite, que prêchent les religions ?

Le renoncement et la soumission.

Or, à qui profitent cette soumission et ce renoncement, sinon à ceux qui fontement les guerres et les déclenchent. Soumission aux puissants ! Soumission aux riches ! Soumission aux pharisiens ! Et par la même complicité de ceux qui se refusent à leur opposer la protestation de leurs bras et de leur conscience.

Renoncement, aïe dit. Renoncement à quoi ? Renoncement à la vie dont l'épanouissement est le seul facteur de paix véritable. Désintéressement de la chose sociale dont la paix est l'aboutissement et la victoire. Je donc cependant à la vérité de signaler l'activité de bien des croyants sincères, militants pacifistes indéniables.

Le directeur de l'usine « Spiros » à Saint-Denis est décoré de la Légion d'honneur pour mérite industriel. Il se fait offrir un superbe chronomètre en or. Cette offrande est le fruit d'une collecte qui a rapporté 65.000 fr., lancée par les proches collaborateurs de la Direction, et effectuée au sein de l'usine par les staliniens, délégués du personnel et membres du Comité d'entreprise ! Parmi les travailleurs de chez « Spiros », notons la présence de deux éminences grises, deux conseillers municipaux de Saint-Denis, dont un adjoint au maire.)

Dès les premiers jours d'août, le « Lib » dénonçait, comme c'est son

1. — Le gouvernement est impuissant à régler les problèmes de l'heure.

2. — Les travailleurs sont

conscients de cette impuissance.

3. — Gaullistes et Stalinistes s'apprêtent à recueillir les fruits du découragement populaire.

Le fait que diverses hausses prévues ne seront publiées dans le « Bulletin officiel des Prix » qu'après le second tour des élections cantonales n'est pas pour nous surprenant. Rien ne sert de voter, c'est évident, il faut quand même payer la facture du gaspillage étatique. Au reste, en attendant la rentrée parlementaire fixée au 6 novembre, c'est surtout à un gouvernement chancelant, divisé, composé d'incapables aux intérêts concurrents, qu'il appartient d'éluder les problèmes qui attendent une solution. Ensuite, les Chambres se remettent au travail, c'est-à-dire se donneront pour tâche d'esquiver le plus longtemps possible les solutions qu'attendent les problèmes financiers, économiques, internationaux, etc. Peut-on prévoir la formule parlementaire qui présidera à l'aggravation de la situation générale du pays ?

Les résultats des élections cantonales importent vraiment peu. Comme le remarquent tous les chroniqueurs politiques de la presse bourgeoise de droite et de la gauche, que l'on ait constaté le 14 octobre, un glissement vers le centre-droit, que S. F. I. O. et M. R. P. perdent quelques sièges, que les radicaux se maintiennent, que le R. P. F., qui n'existe pas en 1945, enregistre des gains limités ou substantiels, l'Assemblée nationale, élue le 17 juin, restera ce qu'elle est.

Au plus, subira-t-elle, l'influence des résultats départementaux. Ainsi donc, deux solutions s'offriront aux combinaisons politiques.

Etant donné que la reconstitution d'un front populaire, englobant socialistes, communistes et radicaux, semble exclue, il demeure :

— que l'ancienne majorité, dite de troisième force, avec l'appoint des suf-

fragés indépendants et paysans, peut se reconstituer, socialistes et républicains populaires, devant le péril, écartant leurs dissidents. C'est ce à quoi s'emploie, dit-on, le Président Plevé. Alors se constitue un cabinet, à l'image de ceux que nous avons connus, avec participation socialiste. Mais que de difficultés dressées d'ores et déjà sur sa route : échelle mobile, programme économique, mouvements sociaux, toutes questions qui scindent la majorité en fractions opposées ;

— que la majorité qui s'est dégagée lors des débats scolaires, peut se cristalliser. Admettons l'hypothèse : un gouvernement se forme, il comprend des R. P. F., des M. R. P., des indépendants paysans, des éléments R. G. R. Mais pour que cette alliance soit réelle, durable, une condition se pose initialement, l'abandon par le R. P. F. de l'intransi-

(Suite page 2, Col. 3.)

L'ESPAGNE AU COMBAT

SOILIDARIDAD OBRERA », organe de nos camarades espagnols publié à Paris, relate un haut fait de la Résistance espagnole qui s'est produit, il y a quelques semaines déjà, aux environs de Pozoblanco. Cet épisode de la lutte antifrançaise illustre, on ne peut mieux, la vaillance de nos camarades à l'avant-garde d'un peuple qui a su ne pas abdiquer sa dignité :

Près de Pozoblanco, sur la route nationale, une file de quatre camions surveillés par la garde civile, se fit arrêter par trois jeunes gens de la résistance, vêtus de l'uniforme policier. Jouant d'audace, ces camarades sollicitèrent du chef de détachement « de l'aide pour arrêter un groupe de rouges enfermés dans une cabane à proximité de la route ». Or, dès que l'ordre fut donné aux gardes de descendre des camions, une fusillade éclata faisant de nombreux morts parmi les gardes et mettant en fuite les survivants ! Tous les prisonniers, au nombre d'une trentaine, purent s'enfuir en compagnie des résistants.

Cependant, peu après, les résistants et leurs camarades libérés furent attaqués par un second détachement de la garde civile, survêtu à l'improviste. Second combat, seconde victoire, victoire qui coûta la vie à quelques-uns des nôtres...

L'un de ces camarades, blessé, tomba aux mains des forces de « l'Autorité », qui le torturèrent atrocement pour l'entraîner à dénoncer ses camarades et à compromettre des paysans de la région. L'effort des sbires devait s'avérer vain. Les environs n'en furent pas moins l'objet de fouilles nombreuses.

Le mémoire de tout homme digne ne peut que conserver fidèlement le souvenir de telles actions. A nous, militants, de nous montrer dignes de nos frères de combat. Et nous vaincrons !

Charles DEVANÇON.

La Charte des Forces Libres de la Paix

— Devant l'extension de la course aux armements qui risque de jeter les hommes dans une catastrophe sans précédent,

— Devant les conséquences désastreuses d'une situation qui accule tous les peuples à la misère et au désespoir.

— L'unité d'action des forces pacifiques indépendantes constitue l'une des meilleures chances de faire reculer la guerre.

Dans cette intention les 37 mouvements soussignés lancent un appel pressant à tous les hommes de bonne volonté les invitant à prendre conscience de leur force, de leurs responsabilités et à se grouper au sein des forces libres de la paix.

L'accord des organisations s'est établi sur les bases suivantes :

— La guerre n'est jamais fatale. Les attentats criminels perpétrés périodiquement et impunément contre la paix ne sont pas possibles que par le consentement et la résignation ou l'inorganisation des masses populaires.

— Tous les conflits, quels qu'ils soient, peuvent être régis sans recourir à la guerre entre peuples qui, loin de résoudre les problèmes, les agrave et engendre inéfaillablement de nouveaux conflits.

(Suite page 2, col. 5.)

GRÈVE EN ISRAËL

Avec les marins de la Shoham

que c'était là la première mention de réclamations financières de la part des grévistes et indiqua que les salaires allaient de 25 L. I. par mois pour un garçon de pont à 150 L. I. pour le capitaine, nourriture et logement en plus.

La compagnie a également fait savoir qu'elle faisait tout son possible pour former des marins juifs et à ainsi l'accusation portée contre elle de refuser d'employer des travailleurs juifs.

(Suite page 2, col. 4.)

Le CANARD ENCHAÎNÉ du 3-10-51 s'en prend à M. Bonnet (le vrai), qui présente aux élections cantonales en Dordogne.

Ce Bonnet — vous savez-vous — qui, en toute occasion, s'orne, en guise de cocarde, d'un croix gammée.

Ce Bonnet que coiffa allègrement Vichy.

Ce Bonnet qu'on croyait jeté définitivement par-dessus les moulins.

Nous, on croyait jusqu'ici qu'il s'était passé quelque chose depuis 1943.

Passe quelque chose depuis 1948. Alors, on ne lit pas « Rivarol » au « Canard » ?

Plaisanterie en coin-coin, il ne s'est

pas passé de choses tellement brillantes depuis 1945 que le « Canard » éprouve le besoin de les rappeler. Un peu de pudeur, que diable.

R. CAVAN.

PREVOYANCE

RIVAROL ne laisse pas passer un numéro sans parler des infestes prisons de la IV^e. A ce propos citons de mémoire les paroles de ce président du tribunal — il y a une justice immuable fournie par erreur, sans doute en

« Et dire que j'ai pu condamner des hommes à ça. »

Et de dénoncer la barbarie des gendarmes, la crasse des cellules, la mauvaise nourriture, etc...

Nous sommes bien d'accord et, bien que nous tenions les amis de « Rivarol »

pour de tristes individus, nous nous indignons avec eux (mais depuis plus longtemps) que des hommes (si l'on peut dire) se montrent plus crus que les bouchers.

Seulement, il faut bien constater que les petits nains de la IV^e s'aperçoivent de ça un peu tard, de même les beaux livres écrits sur leurs prisons ou leurs camps par des résistants, qui expédieront dès qu'ils le pourront leurs adversaires d'hier dans les mêmes prisons ou les mêmes camps, nous font doucement rigoler.

Ce qui est une façon de parler.

Nous plaidrons ces grands sensibles quand ils joindront les actes aux paroles et nous aideront, quel que soit le régime, à démolir les prisons au lieu de se faire les pourvoyeurs des cognes et des matons.

C'est l'un ou l'autre. Ou bien les communistes ont commis une très grave erreur de collaboration de classes,

ouvrir, cette prostitution des traditions de lutte révolutionnaires de la classe ouvrière ! Notre écho a été repris deux mois plus tard par Laboucain, secrétaire de la section de Saint-Denis du P. C. En termes sévères, le Damocles local prenait à partie ses camarades chez « Spiros » et les envoyait sur le bûcher d'infamie. « Ses dirigeants ne dirigeaient rien, ils se traînaient lamentablement à la queue du mouvement des masses qui houssent leurs petites habitudes de tranquillité. » Sommes de rendre des comptes aux travailleurs par un auto-critique public pour déviationnisme par collaboration de classe, les dirigeants de la cellule « Spiros » s'exécutèrent huit jours plus tard. Le lamentable et burlesque charabia de pardons et remords qu'ils nous servirent est un véritable régal :

Il se résume en ceci : « DA-DA, nous sommes des anges bâties, égarés par une faiblesse coupable de la sainte voie du salut qui nous a été tracée par notre secrétaire général au Congrès de Gennevilliers, notre bienaimé Maurice Le Magnifique. Nous prenons l'engagement qu'on ne nous y prendra plus. » Ils invoquèrent certaines circonstances atténuantes, à savoir que leur patron n'est pas un patron... de combat.

Rendons cette justice aux vieux travailleurs mis à l'écart par « Saint-Denis Républicain ». Bon nombre d'entre eux ayant 40, 50 et 30 ans de maîtrise, ont refusé de participer à la cellule. Ces vieux camarades, qui ont connu la période héroïque du syndicalisme — contre-attaque aux staliniens. Tout se dispose donc à rentrer en ordre dans le bercail, après une absolution générale, sauf pour le « Lib », qui a lancé le pavé dans la mare.

Ce qui suit est une façon de parler. Nous plaidrons ces grands sensibles quand ils joindront les actes aux paroles et nous aideront, quel que soit le régime, à démolir les prisons au lieu de se faire les pourvoyeurs des cognes et des matons.

C'est l'un ou l'autre. Ou bien les communistes ont commis une très grave erreur de collaboration de classes,

comme ils l'avouent, et notre « Lib » avait raison de les dénoncer aux travailleurs, ou bien ils ont bien fait, et c'est nous qui avons tort. Mais ceci n'explique un mystère que seul un stalinien ergoteur peut éclairer, à la condition qu'il sache exactement ce qu'il veut. Or, à l'instar de l'âne de Buridan, indécis entre le seau d'eau et le sac d'avoine, le communiste ne sait généralement pas ce qu'il veut et où il va. Il se contente d'espérer et de suivre. Les communistes de chez « Spiros » ne sont forts que de la lâcheté de leurs suivreurs et de l'indifférence de beaucoup de travailleurs. Il nous amuse, ce vieux farceur, bouteur de crânes et pisseur d'encre, de Gaston Monnousseau lorsqu'il vitupère contre les travailleurs anarchistes ! Eux, au moins, n'offrent pas de montres en or à leurs patrons. Il a pas mal de crotin à débayer sur son trottoir, avant de regarder devant notre porte. Nous attendons la réponse du « Saint-Denis Républicain ». Il aura neigé sur l'équateur avant qu'il ne soit dit que les anarchistes aient fait la polémique.

Le Délégué Nord-Africain.
COMMISSION OUVRIERE

(1) « Saint-Denis Républicain » (11 octobre 1951).

LE 16 NOVEMBRE

en soirée

AU PALAIS DE LA MUTUALITÉ

aura lieu la

BATAILLE DE L'ENSEIGNEMENT CONTRE LES SUBVENTIONS AUX ECOLES LIBRES

Nous avons peut-être la mémoire courte, mais pas au point d'avoir oublié les déclarations du Comité de défense laïque au moment où les subventions étaient sur le point d'être votées.

Ledit comité disait, à l'époque, en conclusion d'un appel reproduit dans le « Lib » n° 276.

« Si cet appel n'était pas entendu, si, passant outre à la volonté clairement exprimée du peuple français, les extrémistes du cléricalisme faisaient revivre les luttes violentes que notre pays a connues au début du XX^e siècle, les loisques de 1951 apporteraient dans une lutte qu'ils ont tout fait pour éviter la même volonté irreductible dont ont fait preuve leurs aînés. »

« Non seulement ils useraient de toutes les armes que la loi leur prête, mais ils ne pourraient pas ne pas observer que c'est en sortant de la légalité et en prônant la grève de l'impôt que les extrémistes de l'Ouest ont voulu dicter leur loi aux pouvoirs publics. »

Chacun sait ce qui s'est passé depuis. L'école libre a eu à peu près ce qu'elle voulait. Les curés sont rois. L'infâme loi Barançé a été votée. On nous laisse entendre que ce n'est pas terminé...

On attend la réaction du comité !

Le conseil national du S.N.I. s'est réuni le jeudi 11 octobre et qu'à-t-il décidé ?

Il veut proposer au Comité de défense laïque de faire une journée nationale de protestation le vendredi 9 novembre.

Nous ferons remarquer que 24 heures de grève et quelques meetings n'ont jamais fait changer l'avis des gouvernements. De plus, la date est bien lointaine, « la bataille de l'enseignement » moyenne dans d'autres batailles, dans d'autres préoccupations, ne sera plus guère d'actualité le 11 novembre.

D'ici là, évidemment, la pétition passera, mais elle ne soulèvera pas beaucoup d'enthousiasme, tout au plus, une partie de l'opinion publique sera alertée.

Il faudra agir de suite et d'une manière beaucoup plus énergique. Nous l'avons répété ici à plusieurs reprises.

Où sont les belles promesses d'antan ?

Que va faire le Comité de défense laïque ?

Il en acceptera la proposition et tout sera dit.

Remarquons en passant que la F.A. n'a jamais eu confiance en ce comité et n'a pas participé à ces travaux. Les militants adhèrent seulement aux catégories d'action laïque à la base.

A la base, voici d'ailleurs où doit faire le travail. Toutes les initiatives

sont bonnes et nos amis peuvent agir, il est grand temps !

Nous participerons de toute notre force à la journée de défense laïque, nous essayerons de lui donner le caractère le plus révolutionnaire possible.

Elle doit être une journée d'agitation.

Une journée de colère.

Il s'agit de saboter la loi Barançé, il s'agit de faire reculer les curés.

GREVE DES EXAMENS

C'est un autre aspect de la bataille de l'enseignement et il s'agit là d'une augmentation de salaire. La grève générale et le gouvernement s'opposent toujours à discuter. Voici bientôt un mois que cela dure. Il s'agit non seulement d'obtenir des satisfactions propres au corps enseignant comme on a tendance à le croire, mais de défendre des revendications qui intéressent l'ensemble de la fonction publique. C'est pourquoi d'autres fonctionnaires entrent et risquent d'entrer demain dans le mouvement.

Il faudrait 600 milliards pour couvrir l'augmentation demandée » dit le gouvernement et les enseignants

répliquent « 450 millions seront suffisants ».

Le dialogue de sourds risque de s'exterminer...

L'action a jusqu'à présent été bien menée. La grève des examens est la seule arme des enseignants, c'est celle que nous avions préconisée ici-même.

Sachez qu'un professeur certifié, qui a fait de longues études, gagne 38.000 francs par mois alors qu'un ingénieur classé au même degré de la hiérarchie (qu'importe hiérarchie il y a), gagne 58.000 francs.

Cette liste risque finalement d'être encore l'événe de la hiérarchie : c'est un danger ! Que ceux qui sont au bas de l'échelle y prennent garde et qu'ils n'hésitent pas à engager une action énergique pour une augmentation de salaire et contre la hiérarchie !

Nous ne nous étendrons pas sur le sort des « pauvres candidats ». La « grande » presse a assez larmoyé à leur sujet. L'absurdité du bac est, une fois de plus, démontrée. On va peut-être même finir par le donner ! Qui sait ?

Il faut, de toute manière, continuer la lutte jusqu'à la victoire !

Michel MALLA.

Ennemi public n° 1

(Suite de la page 1)

de son temps ni de sa peine, il clame qu'il n'y a que ceux qui travaillent qui ont le droit de manger, mais il accorde à toutes ses favoris aux riches oisifs ; car sa conception de la distribution l'incline fatallement vers les plus solvables. Voici en résumé l'ère social que crée la pratique du commerce.

Pour tempérer les abus que fait naître l'appétit du gain les tenants de notre société n'ont trouvé que la concurrence. Remède aussi antisocial que le mal. Prétexte aussi à la prolifération déordonnée des commerçants.

Economiquement, l'organisme de distribution actuel pèse lourdement sur le consommateur. On peut dire qu'au moins les deux tiers des efforts dépendent par les commerçants sont superflus, inutiles.

Cependant ces efforts nous les retrouvent confortablement inscrits sur la note des objets et denrées qu'ils nous reçoivent. Pour soi-disant sacrifier à la concurrence, la plupart des commerçants sont trois, quatre, cinq fois trop nombreux, dans les centres surtout. Ce qui augmente considérablement les prix de revient généralement en ne donnant pas le plein emploi de main-d'œuvre à la production. En outre et chose importante aussi, la multiplicité des petites boutiques ne permet pas les aménagements techniques modernes qui en abaisse le prix aussi les prix de revient, donne de plus de commodités aux consommateurs et plus d'aides aux employés de la distribution des produits. Nous commerçants moyennâgeux, sous ce rapport, se complaisent dans ce vieux système

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

Notre fortune, nous la ferons ensemble, dans la justice. En distribuant également à ceux que nous aurons la charge d'approvisionner. En améliorant, d'accord avec les producteurs et les consommateurs, la qualité et la quantité des produits. En aménageant des magasins où derrière comme devant la façade régnera l'hygiène et la commodité pour ceux qui y viendront comme pour ceux qui y travailleront. Et où il n'y aura plus de risque d'être volé ou dupé. Voilà pourquoi, nous, anarchistes, ne voulons plus de commerçants petits ou grands.

LE LIBERTAIRE

ORGANE DE LA FEDERATION ANARCHISTE

L'usine aux ouvriers :: La terre aux paysans

Vers la grève générale dans la Fonction publique

Le décret publié au « Journal Officiel » du 26 septembre dernier et portant rajustement des traitements des fonctionnaires, a réalisé contre lui l'unanimité des organisations syndicales intéressées.

Après avoir pris connaissance de ce décret, le Comité Interfédéral des Fonctionnaires et Postiers F.O., la Fédération Générale des Fonctionnaires et Postiers C.F.T.C. élavaient une protestation solennelle contre les décisions « arbitraires » du gouvernement, avec lequel ils rompaient tout contact « aussi longtemps que le Conseil Supérieur de la Fonction publique n'aura pas été réuni pour une libre discussion du problème de la rémunération dans le secteur public ».

Il est certain que le gouvernement n'a accordé aux fonctionnaires que le rajustement le plus faible ; alors que le salaire minimum interprofessionnel était augmenté de 15 %, les employés de l'Etat n'obtenaient, pour Paris, que 13 % à la base.

Mais, pour compenser cette augmentation insuffisante des petites catégories, le gouvernement a élargi l'éventail hiérarchique qui s'étend de 100 à 1.079, au lieu de 100 à 989.

Si nous prenons pour exemple le traitement d'un célibataire à Paris, nous avons à la base une augmentation annuelle de 27.300 francs, soit un taux de 13 %, tandis qu'un fonctionnaire au sommet verra son traitement annuel augmenté de 302.600 francs, c'est-à-dire de 19,6 %.

L'Etat-patron sait récompenser ceux qui sont toujours faits ses auxiliaires pour briser les mouvements de grèves des fonctionnaires les plus défavorisés.

Cependant, toutes les organisations de fonctionnaires ont manifesté leur mécontentement : F.O. et la C.F.T.C. en publiant la protestation citée plus haut, la C.G.T. en appelant à l'unité d'action. Il était à craindre toutefois que toutes ces menaces ne soient que des rodémodances. Déjà, en avril dernier, les responsables syndicaux déclaraient que les augmentations accordées par l'Etat étaient insuffisantes. Ce ne furent que des paroles de meeting, demeurées sans effet. Ils se souvenaient des échecs suivants des deux récentes grèves de 24 heures. Rendus prudents, ils ne veulent s'engager dans une action que si les syndiqués témoignent d'une volonté de lutte bien arrêtée.

Aveugles que cette agitation semble devoir rester stérile. Non pas que le mouvement ne corresponde aux attentes des travailleurs de l'Etat. Mais il faut compter avec la lassitude de ces derniers. Les chicanes entre les multiples catégories, la division en plusieurs centrales ont émasculé leur syndicalisme.

Pour attirer la sympathie des petites catégories, les diverses organisations peuvent bien réclamer l'application du statut général de Maurice Thorez, qui fixe à 120 % du minimum vital, le traitement de base des fonctionnaires (indice 100). Elles n'en revendiquent pas moins le respect de la grille hiérarchique établie en 1948, qui élargit l'éventail de 100 à 1163.

Et le leur sera difficile d'entrainer les fonctionnaires à 18.000 francs par mois qui commencent à comprendre l'iniquité de l'échelle hiérarchique.

Il est symptomatique de constater que les professeurs qui, seuls sont passés à

l'action, appartiennent aux catégories supérieures. Certes leur attitude n'en est pas moins courageuse et ils ont eu assez de lucidité pour faire échec à une manœuvre de division du gouvernement qui offrait de relever les traitements des indices supérieurs. Néanmoins la composition du Comité de Coordination qui soutient leur mouvement, et qui comprend des hauts magistrats, membres du

FERRI-PISANI, président du comité méditerranéen des Marins et Dockers, est également animateur des sections maritimes de la Fédération internationale des ouvriers des transports (I.T.F.), centrale jaune au service du militarisme américain. Cet individu, alors qu'il se pose en défenseur des travailleurs de la mer, avoue publiquement dans une revue (1) que les syn-

diques ne lisent certainement pas, qu'il convient d'organiser d'une manière extra-syndicale calquée sur celle que mettent en œuvre les staliniens, les activités de tous les « militants ouvriers » dévoués à la cause américaine ! Et ce mercenaire a de la félicité des succès des « syndicats libres » des marins et dockers ! Or, à son appel, l'écho a effectivement répondu : les fascistes de « Tra-

vail et Liberté », organe des syndicats « indépendants », se félicitent de la modification ridicule intervenue sur l'accord national pour les salaires des ports et docks :

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.

De plus, la délégation patronale prenait l'engagement écrit (art. 5) d'étudier et de mettre debout des caisses de secours pour les vies dockers.

Le 25 avril 1950 était établi un accord national pour les salariés des Ports et Docks, en attendant la conclusion d'une convention collective nationale.

Le 28 septembre 1951, cet accord

éait révisé et aménageait une augmentation des salaires de base et de la prime d'intermittence de 15,5 à 18 %.